

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01349  
Numéro SIREN : 519 319 651  
Nom ou dénomination : Sopra HR Software

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008088

# Sopra HR Software

---

Comptes annuels

---

**Exercice 31/12/2021**

---

Le 29 mars 2022

# Bilan

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Notes	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	2021	2020
Immobilisations incorporelles	4.1.1	29 976	13 339	16 637	16 637
Immobilisations corporelles	4.1.2	4 309	3 552	757	697
Immobilisations financières	4.1.3	12 188	-	12 188	12 157
<b>Actif immobilisé</b>		<b>46 474</b>	<b>16 891</b>	<b>29 582</b>	<b>29 491</b>
Clients et comptes rattachés	4.2.1	63 008	-	63 008	57 390
Autres créances et comptes de régularisation	4.2.2	90 792	-	90 792	78 532
Disponibilités		162	-	162	151
<b>Actif circulant</b>		<b>153 962</b>	<b>-</b>	<b>153 962</b>	<b>136 073</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>200 436</b>	<b>16 891</b>	<b>183 544</b>	<b>165 564</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Capital		13 110	13 110
Primes		5 337	5 337
Réserves		31 777	37 097
Report à nouveau		-	-
Résultat		12 298	4 644
<b>Capitaux propres</b>	<b>4.3.1</b>	<b>62 522</b>	<b>60 187</b>
<b>Provisions</b>	<b>4.3.3</b>	<b>16 984</b>	<b>15 201</b>
Emprunts et dettes financières	4.4.1	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4.2	39 049	31 701
Dettes fiscales et sociales	4.4.3	25 387	24 547
Autres dettes et comptes de régularisation	4.4.4	39 603	33 929
<b>Dettes</b>		<b>104 039</b>	<b>90 176</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>183 544</b>	<b>165 564</b>

Le 29 mars 2022

# Compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Chiffre d'affaires net		172 938	156 830
Autres produits d'exploitation		4 800	4 636
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3.1</b>	<b>177 738</b>	<b>161 466</b>
Achats consommés		2 557	1 532
Charges de personnel		84 934	83 506
Autres charges d'exploitation		71 605	69 084
Impôts et taxes		3 426	4 180
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		2 602	1 418
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>165 125</b>	<b>159 720</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>12 613</b>	<b>1 746</b>
Charges et produits financiers	<b>3.2</b>	1 239	1 902
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>13 852</b>	<b>3 647</b>
Charges et produits exceptionnels	<b>3.3</b>	491	-1 526
Participation et intéressement des salariés	<b>3.4</b>	-2 332	-146
Impôts sur les résultats	<b>3.5</b>	287	2 669
<b>RESULTAT NET</b>		<b>12 298</b>	<b>4 644</b>

Le 29 mars 2022

---

## Table des matières

1.	Faits majeurs	5
2.	Principes comptables	5
3.	Notes relatives au compte de résultat	7
3.1.	<b>Produits d'exploitation</b>	7
3.2.	<b>Résultat financier</b>	9
3.3.	<b>Résultat exceptionnel</b>	10
3.4.	<b>Charges et avantages au personnel</b>	10
3.5.	<b>Impôts sur les bénéfices</b>	11
4.	Notes relatives au bilan	13
4.1.	<b>Actif immobilisé</b>	13
4.2.	<b>Autres éléments d'actif</b>	17
4.3.	<b>Capitaux propres</b>	19
4.4.	<b>Autres éléments de passif</b>	21
4.5.	<b>Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice</b>	23
5.	Autres informations	24
5.1.	<b>Informations concernant le crédit-bail</b>	24
5.2.	<b>Engagements hors bilan</b>	24
5.3.	<b>Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction</b>	24
5.4.	<b>Effectifs</b>	24
5.5.	<b>Faits exceptionnels et litiges</b>	24
5.6.	<b>Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice</b>	25

Le 29 mars 2022

---

## 1. Faits majeurs

---

Lors de sa survenance au premier semestre 2020, la pandémie de la Covid-19 avait fait surgir des difficultés opérationnelles majeures en termes de poursuite des activités, d'adaptation des organisations, de mise en sécurité des personnes et de prise en compte des mesures sanitaires. Elle avait eu des effets tant sur les états financiers statutaires de l'entité et les états financiers consolidés du Groupe que sur les estimations qu'elle utilise pour évaluer certains actifs et passifs ou certains produits ou charges et sur le risque de liquidité.

Cette situation ne s'est ni reproduite, ni poursuivie en 2021.

Pour mémoire, la Société avait fait porter la totalité de la sous-activité induite par la crise dans son résultat d'exploitation. Elle s'était traduite par la suspension ou l'arrêt de contrats avec les clients, compensés partiellement par une diminution des charges de personnel liée à la mise en œuvre de mesures de chômage partiel et à la réduction de certains postes de charges tels que les frais de déplacement. Par ailleurs, elle avait mis en œuvre, des mesures de restructuration et de réorganisation dont les effets avaient été comptabilisés en résultat exceptionnel en complément des mesures qui avaient été décidées antérieurement à la crise.

Enfin, la Société avait fait face à des surcoûts logistiques pour permettre aux collaborateurs de poursuivre leurs activités professionnelles en télétravail et pour remédier aux problématiques sanitaires, notamment de distanciation sociale, dans l'ensemble de ses bureaux. Ces surcoûts uniques et inhabituels avaient été considérés également comme des éléments exceptionnels.

## 2. Principes comptables

---

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2019-09 du 18 décembre 2019 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le 29 mars 2022

---

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « *écart de conversion* ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations faisant l'objet d'une couverture ou dont les termes sont suffisamment voisins. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Sopra HR Software, filiale à 100% est intégrée globalement dans les comptes consolidés établis par Sopra Steria Group, PAE Les Glaisins, 74940 Annecy Le Vieux (SIREN 326 820 065).

## 3. Notes relatives au compte de résultat

### 3.1. Produits d'exploitation

#### 3.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marché se ventile de la manière suivante :

	<b>2021</b>
Licences	3%
Redev.Maintenance	16%
Consulting	6%
Outsourcing	29%
Service de mise en œuvre	46%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

	<b>2021</b>
France	82%
Europe	13%
ROW	5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Sur les 173 M€ de chiffre d'affaires 2021, 30.7 M€ sont réalisés à l'international.

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels et Solutions comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation, etc.

**En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients.**

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée prorata temporis ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois

Le 29 mars 2022

faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessous.

**Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global.**

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

**Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel.**

Cette situation peut survenir lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi spécifique par la direction industrielle. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessous.

**Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie.**

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique Factures à établir du poste Clients et comptes rattachés ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique Produits constatés d'avance du poste Autres dettes et comptes de régularisation.

**Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait.**

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- Le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90% du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique Factures à établir du poste Clients et comptes rattachés. Les acomptes perçus figurent au poste Autres dettes et comptes de régularisation du passif.

Le 29 mars 2022

**Cas des contrats d'outsourcing (externalisation de l'établissement des bulletins de paie).**

Dans le cadre des contrats d'outsourcing, il y a deux étapes :

- l'étape d'implémentation, également appelée « Build » pendant laquelle la plateforme de paie HRA est personnalisée aux besoins spécifiques du client (fonctionnement interne, conventions collectives, etc.). Cette prestation au forfait est facturée en fonction de l'échéancier convenu avec le client basé sur la livraison d'étapes clés de l'implémentation. Le revenu et la marge afférents à cette phase sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Les modalités de calcul de l'avancement sont les mêmes que celles retenues pour les contrats de prestations de service (Cf. paragraphe 1.8.5 ci-dessus) ;
- l'étape de prestations récurrentes, également appelée « Run » qui correspond à la livraison mensuelle de la paie et des bulletins de paie correspondants. Le revenu de cette étape est reconnu mensuellement en fonction des déclarations d'activité du service outsourcing.

**3.1.2. Transferts de charges**

Au cours de l'exercice 2021, les transferts de charges s'élèvent à 3 321 k€ et correspondent à des refacturations intragroupes de charges de structure prises initialement par Sopra Hr Software dans le cadre de la gestion de certains contrats pour 2 730 k€ et pour 590 k€ à des avantages en nature.

**3.2. Résultat financier**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Dividendes reçus des participations		1 637	1 822
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées		-	-
Intérêts sur participation des salariés		-	-
Actualisation de la provision retraite		-81	-180
Pertes sur créances liées à des participations			
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe		187	135
Impacts positif et négatif de change		8	-239
Dépréciation des titres de participation		-	-
Autres dotations et reprises de provisions financières		-511	343
Autres produits et charges financiers		0	21
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>1 239</b>	<b>1 902</b>

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 4.1.3).

Le 29 mars 2022

### 3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 491k€. Il se décompose en 1 k€ de pénalités et à 492 k€ de reprise de provision impôts.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

### 3.4. Charges et avantages au personnel

#### 3.4.1. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La participation des salariés, déterminée dans les conditions de droit commun, s'est élevée pour 2021 à 1 333 k€. Il n'y avait pas eu de participation des salariés au titre de l'exercice 2020.

#### 3.4.2. Intéressement

L'intéressement au titre de l'année 2021 est provisionné pour un montant de 959 k€.

#### 3.4.3. Plan d'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre d'un dispositif d'incitation à long terme

L'Assemblée générale mixte de Sopra Steria Group en date du 22 mai 2021 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance de la Société au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux et ce, dans la limite d'un maximum de 3% du capital social de Sopra Steria Group au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

A l'échéance, le Conseil d'administration de Sopra Steria Group peut décider l'émission d'actions nouvelles de Sopra Steria Group ou le rachat préalable d'actions existantes pour servir les plans.

Les actions de performance de Sopra Steria Group sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

En 2021, le plan « LTI 2018 » est arrivé à échéance et le nouveau plan, « LTI 2021 », a été émis le 26 mai 2021 sur décision du conseil d'administration de Sopra Steria Group.

A ce titre, la Société a provisionné au 31 décembre 2021, le coût du service rendu par la société mère Sopra Steria Group, au titre du plan LTI 2021 pour un montant de 242 k€.

La charge de personnel effective n'est comptabilisée qu'à la date de livraison du plan. Cette charge est évaluée au coût d'achat des actions gratuites définitivement attribuées.

Dans le cadre de plans pluriannuels, subordonnés à la réalisation de conditions de performance et/ou de présence, une provision pour risque est constituée, linéairement pendant la période d'acquisition,

Le 29 mars 2022

pour constater la sortie de ressources probable. Cette provision est réévaluée à chaque arrêté de comptes annuels en considérant le coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou le coût des actions restant à acquérir évalué en fonction du cours de l'action à la date de clôture et de la probabilité de réalisation des plans aux termes de ceux-ci.

### 3.5. Impôts sur les bénéfices

#### 3.5.1. Intégration fiscale

Sopra Steria Group et certaines de ses filiales se sont placées sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante.

Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues à l'article 2 des conventions, les économies d'impôt, constatées par la société intégrante au cours d'un exercice, résultant de l'utilisation des déficits fiscaux et moins-values nettes à long terme transmis par les sociétés intégrées ne sont que provisoires puisqu'elles seront prises en compte au niveau des sociétés intégrées pour la détermination de leur impôt des exercices suivants.

#### 3.5.2. Crédit d'impôt recherche

Sopra HR Software a enregistré en 2021 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 3 542 k€.

#### 3.5.3. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Impôts sur le résultat courant	2 845	42
Impôts sur le résultat exceptionnel	-	-
Impôt contrôle fiscal	416	-
Crédit d'impôt recherche	-3 542	-2 705
Autres Crédits d'impôts	-6	-6
<b>TOTAL</b>	<b>-287</b>	<b>-2 669</b>

Le 29 mars 2022

## 3.5.4. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	Base					
	2 021		Variations		2 020	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS</b>						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
<sup>n</sup> A déduire l'année suivante						
- Participation des salariés		1 333	-	1 333		-
- Ecart de conversion		242	-	227		15
- Organic		211	-	-10		221
<sup>n</sup> A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite		14 858	-	891		13 967
- provision pour perte de change		603	-	511		91
- autres		1 146	-	1 146		
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme			-	-		
- plus-values de fusions/Conversion			-	-		
- plus-values à long terme différées			-	-		
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir			-	-		
Autres			-	-		
<b>TOTAUX</b>	-	<b>18 393</b>	-	<b>4 100</b>	-	<b>14 294</b>
<b>II. ELEMENTS A IMPUTER</b>						
Déficits reportables fiscalement			-	-		
Moins-values à long-terme			-	-		
Autres			-	-		
<b>III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE</b>						
Plus-values sur éléments d'actif non-			-	-		
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-

Le 29 mars 2022

## 4. Notes relatives au bilan

### 4.1. Actif immobilisé

#### 4.1.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
Concessions, brevets, droits similaires	12 367				12 367
Fonds de commerce	17 609				17 609
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>29 976</b>	-	-	-	<b>29 976</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
Concessions, brevets, droits similaires	12 348				12 348
Fonds de commerce	991	-	-	-	991
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>13 339</b>	-	-	-	<b>13 339</b>

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds commerciaux acquis ou apportés lors de fusions.

Le poste Fonds de commerce comprend notamment :

- le fonds commercial relatif à l'activité de services de la division HR Access Service d'IBM d'un montant de 10 000 k€ ;
- les fonds commerciaux relatifs à l'activité « Pléiades » apportés par Sopra Steria Group à l'occasion d'une opération de rationalisation des activités du Groupe réalisée en 2014 d'un montant de 496 k€.
- le mali de fusion relatif à « Néosphères Consulting » suite à la TUP réalisée en 2020 d'un montant de 3 572 k€.

Le 29 mars 2022

**Frais de développement des logiciels**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des logiciels et solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des logiciels et solutions (Ressources Humaines) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

**Logiciels acquis**

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'un à dix ans.

**Fonds commercial**

Le fonds commercial est composé des éléments acquis d'un fonds de commerce qui ne peuvent figurer à d'autres postes du bilan. Il est ainsi obtenu par différence entre d'une part la valeur totale d'un fonds de commerce et d'autre part par la somme des éléments du fonds qu'il est possible de comptabiliser distinctement au bilan.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux est présumée être non limitée.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds commerciaux chaque année.

Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Les fonds commerciaux sont affectés à un groupe d'actifs pour pouvoir être testés à un niveau de pertinence qui permet le suivi de leur performance.

Les dépréciations antérieurement comptabilisées sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

**Mali technique de fusion**

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps dans les catégories suivantes :

- « Mali de fusion sur actifs incorporels »
- « Mali de fusion sur actifs corporels »
- « Mali de fusion sur actifs financiers »
- « Mali de fusion sur actifs circulants »

Le 29 mars 2022

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté.

Chaque quote-part du mali affectée à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée. La dépréciation est imputée en priorité sur la quote-part du mali technique.

Les dépréciations sur le fonds commercial incluent donc également les dépréciations sur la partie du mali technique affectée au fonds commercial.

#### 4.1.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Matériels informatiques	2 648		260		2 908
Aménagements divers	955	-	-	-	955
Matériels de transport	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels de bureau	446				446
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 049</b>	<b>-</b>	<b>260</b>	<b>-</b>	<b>4 309</b>

	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Matériels informatiques	2 282		121		2 403
Aménagements divers	738		53		791
Matériels de transport	-				-
Mobiliers et matériels de bureau	331		28		359
Autres immobilisations corporelles	-				-
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>3 352</b>	<b>-</b>	<b>201</b>	<b>-</b>	<b>3 552</b>

Les immobilisations corporelles sont composées de :

- Matériels informatiques : ce poste correspond aux équipements informatiques de Sopra HR Software pour un montant net de 505 k€ ; les acquisitions en 2021 s'élèvent à 260 k€.
- Agencements, mobilier et matériel de bureau : ce poste correspond aux équipements des locaux loués par Sopra HR Software pour un montant net de 252 k€.

L'ensemble des biens immobiliers utilisés par la Société font l'objet d'un contrat de location.

Le 29 mars 2022

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

#### 4.1.3. Immobilisations financières

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Valeur brute (fin d'exercice)
Participations et titres immobilisés	11 977		25	-	12 002
Créances liées à des participations	-			-	-
Prêts et autres immobilisations financières	180		7	-	187
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>12 157</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>12 188</b>

	Dépréciations (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Participations et titres immobilisés	-	-	-	-	-
Créances liées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est constituée des valeurs d'entreprises diminuées de leur endettement net. Les valeurs d'entreprises sont déterminées sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs issus des plans d'activité établis par la Direction sur un à cinq ans.

##### a. Détails des variations des montants bruts des participations et créances rattachées

Le capital de la société Sopra HR Belgique a été entièrement libéré sur 2021 pour 25 k€.

Le 29 mars 2022

## b. Dépréciation des titres de participation

Il n'y a pas eu de mouvements sur l'exercice.

## c. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Filiales</b>										
Sopra HR Software Gmbh (Allemagne)	25	977	100,00%	2 727	2 727	-	-	1 727	-215	
Sopra HR Software S.L.U (Espagne)	3	1 377	100,00%	2 175	2 175	-	-	11 908	853	170
Sopra HR Software Limited (Royaume-Uni)	1	638	100,00%	791	791	-	-	350	19	
Sopra HR Software S.à.r.l. (Tunisie)	1 273	2 063	100,00%	4 614	4 614	-	-	10 658	1 263	
Sopra HR Software S.p.r.l. (Belgique)	50	360	99,80%	548	548	-	-	1 666	156	399
Sopra HR Software S.à.r.l. (Suisse)	19	225	100,00%	415	415	-	-	1 569	718	548
Sopra HR Software S.r.l. (Italie)	10	277	100,00%	279	279	2	-	1 299	203	19
Sopra HR Software S.à.r.l. (Maroc)	518	4 733	100,00%	324	324	9 415	-	3 225	1 162	
Sopra HR Software S.à.r.l. (Luxembourg)	13	623	100,00%	130	130	-	-	2 769	786	500

## 4.2. Autres éléments d'actif

## 4.2.1. Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Clients hors Groupe et comptes rattachés	27 320	27 337
Factures à établir	28 707	24 651
Clients Groupe	6 981	5 401
Clients douteux	3	3
Dépréciation des créances douteuses	-2	-2
<b>TOTAL</b>	<b>63 008</b>	<b>57 390</b>

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement notamment lorsqu'il est lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Le 29 mars 2022

## 4.2.2. Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Personnel et comptes rattachés	47	25
Organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéfices	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	2 043	1 906
■ Autres impôts, taxes et assimilés	11	179
Groupe et associés*	83 475	72 645
Dépréciation des comptes courants	-	-
Débiteurs divers	2 808	1 626
Dépréciation des débiteurs divers	-	-
Charges constatées d'avance	1 789	2 053
Ecart de conversion Actif	617	98
<b>TOTAL</b>	<b>90 792</b>	<b>78 532</b>

\* Il s'agit principalement du compte courant avec la société Sopra Stéria Group

Les charges constatées d'avance sont relatives à des prestations facturées en 2021 imputables sur les exercices suivants. Elles concernent principalement des charges sur contrats de maintenance de matériel et logiciel.

## 4.2.3. Dépréciation de l'actif circulant

Néant.

## 4.2.4. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	5
Clients et comptes rattachés	28 707
Créances fiscales et sociales	-
Autres créances	-
Disponibilités	-
<b>TOTAL</b>	<b>28 713</b>

Le 29 mars 2022

## 4.3. Capitaux propres

### 4.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Montants (début exercice)	Affectation du résultat	Distribution	Résultat de l'exercice	Montants (fin d'exercice)
Capital	13 110	-		-	13 110
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 337	-		-	5 337
Réserve légale	1 311			-	1 311
Réserves libres	-	-		-	-
Réserves facultatives	35 786	4 644	-9 963		30 466
Report à nouveau	-				-
Résultat	4 644	-4 644		12 298	12 298
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>60 187</b>	<b>-</b>	<b>-9 963</b>	<b>12 298</b>	<b>62 522</b>

Le montant des dividendes versés en 2021, au titre de du résultat de 2020, est de 9 963 k€.

### 4.3.2. Capital social

Le capital social de Sopra HR Software s'élève au 31 décembre 2021 à 13 109 820 €. Il est composé de 1 310 982 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 10 €.

### 4.3.3. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants (début exercice)	Mouvement de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montants (fin d'exercice)
				Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	13 967		1 161	269		14 858
Provision pour restructuration	-					-
Provisions pour litiges commerciaux	-					-
Provisions pour litiges salariaux	651		136	450		337
Provisions pour pertes de change	91		603	91		603
Provisions pour pertes sur marché à terme	-					-
Provision pour impôt	492			492		-
Autres provisions pour risques	-		1 186			1 186
<b>TOTAL</b>	<b>15 201</b>	<b>-</b>	<b>3 085</b>	<b>1 302</b>	<b>-</b>	<b>16 984</b>

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société.

La Société provisionne les risques suivants :

des risques commerciaux (coûts estimés des dépenses de garantie, « pertes à terminaison » sur certains contrats à long terme) ;

des coûts liés au personnel (coûts de restructuration, plan d'actions gratuites subordonnées à la réalisation de critères de performance, avantages postérieurs à l'emploi qui couvrent les engagements en matière de retraite, compléments de retraite et indemnités assimilés) ;

des coûts liés aux locaux (locaux vacants, remises en état) ;

des risques financiers tels que les pertes de change ou des pertes allant au-delà des participations ;

des risques de redressements liés à des contrôles de vérifications de comptabilité.

Le 29 mars 2022

À noter que les provisions constatées, au titre du principe de prudence, ne préjugent en rien du résultat futur des procédures en cours.

#### 4.3.4. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Sopra HR Software provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées dans l'encadré ci-dessous.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de turnover sont établies par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Depuis le 31 décembre 2009, Le groupe utilise le taux Bloomberg d'une durée de 20 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Un taux de 0.88 % a été retenu au 31 décembre 2021.

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

En effet, l'ANC a considéré que certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en France, dont les indemnités de départ en retraite, entrait dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC qui a modifié la méthode d'allocation du coût des services rendus aux périodes de service.

Cette modification n'a eu aucun effet dans le mode de détermination des engagements de départ en retraite comptabilisés par la Société et est sans impact sur ses comptes.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 15 820 k€, dont 962 k€ correspondent à un contrat de couverture. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2021 est de 539 k€.

Sopra HR Software provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra HR Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée

Le 29 mars 2022

au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

#### 4.3.5. Provisions pour impôt

Il y a une reprise de 492 k€ au titre de la provision impôts sur 2021.

### 4.4. Autres éléments de passif

#### 4.4.1. Dettes emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Notes	Montants (début exercice)	Augmentation	Diminution	Montants (fin d'exercice)
Fonds de participation des salariés		-0	-		-0
Autres emprunts et dettes financières		-			-
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières		-	-		-
<b>TOTAL</b>		<b>-0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>

#### 4.4.2. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	2021	2020
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	3 118	1 088
Factures non parvenues	10 062	8 984
Fournisseurs Groupe (y compris FNP IG)	25 869	21 628
<b>TOTAL</b>	<b>39 049</b>	<b>31 701</b>

#### 4.4.3. Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	2021	2020
Personnel et comptes rattachés	7 832	4 964
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 371	6 008
Etat et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéfices		
■ Taxe sur la valeur ajoutée	12 019	12 466
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 165	1 109
<b>TOTAL</b>	<b>25 387</b>	<b>24 547</b>

Le 29 mars 2022

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

#### 4.4.4. Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2 021</b>	<b>2 020</b>
Acomptes clients versés	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Groupe et associés	9 945	5 284
Autres dettes	1 979	2 165
Produits constatés d'avance	27 437	26 465
Ecarts de conversion Passif	242	15
<b>TOTAL</b>	<b>39 603</b>	<b>33 929</b>

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

#### 4.4.5. Charges à payer

##### **CHARGES A PAYER**

Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 079
Clients - Avoirs à établir	1 531
Dettes fiscales et sociales	11 415
Autres dettes	-
<b>TOTAL</b>	<b>33 025</b>

Le 29 mars 2022

## 4.5. Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

### 4.5.1. Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Dépôts et cautionnements	187		187
<b>Actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	0	0	-
Autres créances clients	63 008	63 008	
Personnel et comptes rattachés	47	47	-
Organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques			
■ Impôts sur les bénéfices	-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	2 043	2 043	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	11	11	-
Groupe et associés	83 475	83 475	-
Débiteurs divers	2 808	2 808	-
Ecart de conversion	617	617	
Charges constatées d'avance	1 789	1 789	-
<b>TOTAL</b>	<b>153 987</b>	<b>153 800</b>	<b>187</b>

### 4.5.2. Dettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-		
■ A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
■ A plus de 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	39 049	39 049	-	-
Personnel et comptes rattachés	7 832	7 832	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 371	4 371	-	-
Etat et autres collectivités publiques				
■ Impôts sur les bénéfices		-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	12 019	12 019	-	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 165	1 165	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	9 945	9 945	-	-
Autres dettes	2 221	2 221	-	-
Produits constatés d'avance	27 437	27 437	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>104 039</b>	<b>104 039</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le 29 mars 2022

## 5. Autres informations

### 5.1. Informations concernant le crédit-bail

#### 5.1.1. Immobilisations en crédit-bail

Néant.

#### 5.1.2. Engagements de crédit-bail

Néant.

### 5.2. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	-
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	692
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	-
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	-
Engagements de retraite non provisionnés (écarts actuariels)	540
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
Instruments de couverture de taux	-
Instruments de couverture de change	-

### 5.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Néant.

### 5.4. Effectifs

L'effectif moyen 2021 s'élève à 924 personnes. Il était de 933 personnes en 2020.

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 942 personnes.

### 5.5. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

Le 29 mars 2022

---

## **5.6. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2022 de Sopra Steria Group, société mère de la Société, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan groupe d'actionnariat salarié « We Share » selon les mêmes conditions que les précédents, compte tenu de leur succès. L'offre sera réalisée par une cession d'actions existantes.

**SOPRA HR SOFTWARE**  
Société par actions simplifiée à Associé Unique  
au capital de 13.109.820 euros  
PAE Les Glaisins – Annecy Le Vieux -74940 Annecy  
519 319 651 RCS Annecy  
(la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 18 MAI 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux,  
Le dix-huit mai,  
à onze heures trente,

dans les locaux de la société Sopra Steria Group, 6 avenue Kléber 75116 Paris et par système de visioconférence,

la société Sopra Steria Group, société anonyme au capital de 20.547.701 euros, dont le siège social est situé PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux – 74940 Annecy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 326 820 065, et représentée par Monsieur Cyril MALARGE, Directeur Général, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l' « **Associé Unique** ») de la Société,

en présence de :

- Monsieur Pierre PASQUIER, représentant de Sopra-GMT, Président ;
- Monsieur Cyril MALARGE, représentant de Sopra Steria Group ;
- Monsieur Vincent PARIS, Directeur Général ;
- Monsieur Edgard DAHDAH, Directeur Général Exécutif, par visio-conférence ;
- Madame Yvane BERNARD-HULIN, Directeur Juridique Groupe, désignée comme secrétaire de séance ;
- Monsieur Jérôme COPPIN, Directeur Financier de Sopra HR Software, par visio-conférence ;
- Madame Florence GUILLOT, représentant du Comité Social et Economique, dûment convoquée ;

et après avoir constaté que :

- la société Mazars, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée ;
- la société Aca Nexia, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée ;

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société en vigueur à ce jour,
- les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- la copie des courriers postaux et électroniques de convocation,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport des Commissaires aux comptes,
- le texte des décisions proposées à l'Associé Unique.

et après avoir déclaré que :

- (i) les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à la disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions,
- (ii) aucune observation ni aucune demande d'inscription de point à l'ordre du jour ou de décisions n'ont été formulées ;

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et demande à Monsieur Edgar DAHDAH de présenter l'activité de l'année passée.

Monsieur Edgard Dahdah indique que 2021 est une année de rebond avec un retour à un REX à 2 chiffres. Cette année a vu l'activité repartir fortement et de belles signatures ont été obtenues en fin d'année. L'année 2022 a bien démarré sur tous les volets : Cloud, 4you et sur le positionnement d'une offre globale qui est bien reçue par des clients comme la SNCF ou La Poste.

Monsieur Jérôme Coppin commente ensuite les comptes de l'exercice 2021.

Le Président donne ensuite la parole aux participants pour échanger.

Madame Florence Guillot demande une explication sur les variations de provision pour retraite entre 2019 et 2021 et Monsieur Jérôme Coppin lui donne les informations techniques qui expliquent cette variation.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Président ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général de Sopra HR Software ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

### **PREMIERE DECISION (Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il approuve les dépenses non déductibles fiscalement, au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élevant à 43 427,08 € et correspondant à un impôt sur les sociétés de 11 508,15 €.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

### **DEUXIEME DECISION (Quitus au Président et au Directeur Général)**

L'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

### **TROISIEME DECISION (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

L'Associé Unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 12 298 171,86 €, de sorte que le bénéfice distribuable ressort à :

Résultat de l'exercice	12 298 171,86 €
Dotation à la réserve légale	0 €
Réserves facultatives	30 466 332,91 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>42 764 504,77 €</b>

décide d'affecter 11 995 485,30 € à une distribution de dividendes (soit un dividende de 9,15 € par action) et le solde, à savoir 302 686,56 €, en « Réserves facultatives ».

L'Associé Unique constate par ailleurs qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

<i>(en euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Dividende total</b>	7 996 990,20	0	9 963 463,20
<b>Nombre d'actions rémunérées</b>	1 310 982	0	1 310 982
<b>Dividende unitaire</b>	6,10	0	7,60

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

**QUATRIEME DECISION (Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce)**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion, prend acte de l'absence de convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé et approuve les conclusions dudit rapport.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

**CINQUIEME DECISION (Pouvoirs pour formalités)**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associé unique, dûment habilité, et le secrétaire de séance.

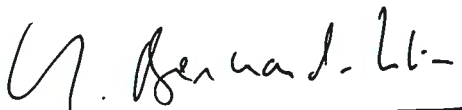


---

**SOPRA STERIA GROUP**

Associé unique

représenté par M. Cyril MALARGE



---

**Le secrétaire**

Mme Yvane BERNARD-HULIN

## Aca Nexia

Membre de Nexia International  
Société par actions simplifiée d'expertise  
comptable et de commissariat aux comptes au  
capital de 640 000€  
RCS Paris B 331 057 406  
31 rue Henri Rochefort - 75017 Paris

## Mazars

Société Anonyme d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes à directoire et conseil de  
surveillance au capital de 8 320 000 €  
RCS Nanterre B 784 824 153  
61 rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie

# Sopra HR Software

Société par Actions Simplifiée au capital de 13 109 820 €  
Siège social : PAE Les Glaisins, Annecy-Le-Vieux - 74940 Annecy  
RCS : Annecy 519 319 651

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associé Unique de la société Sopra HR Software,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sopra HR Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.3.4 « Provisions pour indemnités de départ à la retraite » de l'annexe aux comptes annuels concernant la mise à jour de la recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires et ses effets sur les comptes annuels.

## 4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre

connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le fonds de commerce et mali de fusion sont comptabilisés et évalués conformément aux principes comptables décrits dans la note 4.1.1 « *Immobilisations incorporelles* » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à vérifier la cohérence d'ensemble des hypothèses de valorisation retenues et leur correcte application.
- L'actif de la société Sopra HR Software est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 4.1.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaires de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons estimé le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.
- La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédits projetées tel qu'indiqué dans la note 4.3.4 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes.

## 5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## 7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Courbevoie, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes,

Aca Nexia

DocuSigned by:  
*Sandrine Gimat*  
35CC3FE214F44AD...

Sandrine Gimat  
Associée

Mazars

DocuSigned by:  
*Bruno Pouget*  
24C6A6E0823F472...

Bruno Pouget  
Associé

DocuSigned by:  
*Olivier Juramie*  
E6E6B21778364AC...

Olivier Juramie  
Associé

DocuSigned by:  
*Jérôme NEYRET*  
75636F48A1E940D...

Jérôme Neyret  
Associé

Le 15 mars 2022

# Bilan

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Notes	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	2021	2020
Immobilisations incorporelles	4.1.1	29 976	13 339	16 637	16 637
Immobilisations corporelles	4.1.2	4 309	3 552	757	697
Immobilisations financières	4.1.3	12 188	-	12 188	12 157
<b>Actif immobilisé</b>		<b>46 474</b>	<b>16 891</b>	<b>29 582</b>	<b>29 491</b>
Clients et comptes rattachés	4.2.1	63 008	-	63 008	57 390
Autres créances et comptes de régularisation	4.2.2	90 792	-	90 792	78 532
Disponibilités		162	-	162	151
<b>Actif circulant</b>		<b>153 962</b>	<b>-</b>	<b>153 962</b>	<b>136 073</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>200 436</b>	<b>16 891</b>	<b>183 544</b>	<b>165 564</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Capital		13 110	13 110
Primes		5 337	5 337
Réserves		31 777	37 097
Report à nouveau		-	-
Résultat		12 298	4 644
<b>Capitaux propres</b>	<b>4.3.1</b>	<b>62 522</b>	<b>60 187</b>
<b>Provisions</b>	<b>4.3.3</b>	<b>16 984</b>	<b>15 201</b>
Emprunts et dettes financières	4.4.1	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4.2	39 049	31 701
Dettes fiscales et sociales	4.4.3	25 387	24 547
Autres dettes et comptes de régularisation	4.4.4	39 603	33 929
<b>Dettes</b>		<b>104 039</b>	<b>90 176</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>183 544</b>	<b>165 564</b>

Le 15 mars 2022

# Compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Chiffre d'affaires net		172 938	156 830
Autres produits d'exploitation		4 800	4 636
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3.1</b>	<b>177 738</b>	<b>161 466</b>
Achats consommés		2 557	1 532
Charges de personnel		84 934	83 506
Autres charges d'exploitation		71 605	69 084
Impôts et taxes		3 426	4 180
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		2 602	1 418
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>165 125</b>	<b>159 720</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>12 613</b>	<b>1 746</b>
Charges et produits financiers	<b>3.2</b>	1 239	1 902
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>13 852</b>	<b>3 647</b>
Charges et produits exceptionnels	<b>3.3</b>	491	-1 526
Participation et intéressement des salariés	<b>3.4</b>	-2 332	-146
Impôts sur les résultats	<b>3.5</b>	287	2 669
<b>RESULTAT NET</b>		<b>12 298</b>	<b>4 644</b>

Le 15 mars 2022

---

## Table des matières

1.	Faits majeurs	5
2.	Principes comptables	5
3.	Notes relatives au compte de résultat	7
3.1.	<b>Produits d'exploitation</b>	7
3.2.	<b>Résultat financier</b>	9
3.3.	<b>Résultat exceptionnel</b>	10
3.4.	<b>Charges et avantages au personnel</b>	10
3.5.	<b>Impôts sur les bénéfices</b>	11
4.	Notes relatives au bilan	13
4.1.	<b>Actif immobilisé</b>	13
4.2.	<b>Autres éléments d'actif</b>	17
4.3.	<b>Capitaux propres</b>	19
4.4.	<b>Autres éléments de passif</b>	21
4.5.	<b>Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice</b>	23
5.	Autres informations	24
5.1.	<b>Informations concernant le crédit-bail</b>	24
5.2.	<b>Engagements hors bilan</b>	25
5.3.	<b>Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction</b>	25
5.4.	<b>Effectifs</b>	25
5.5.	<b>Faits exceptionnels et litiges</b>	25
5.6.	<b>Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice</b>	25

Le 15 mars 2022

---

## 1. Faits majeurs

---

Lors de sa survenance au premier semestre 2020, la pandémie de la Covid-19 avait fait surgir des difficultés opérationnelles majeures en termes de poursuite des activités, d'adaptation des organisations, de mise en sécurité des personnes et de prise en compte des mesures sanitaires. Elle avait eu des effets tant sur les états financiers statutaires de l'entité et les états financiers consolidés du Groupe que sur les estimations qu'elle utilise pour évaluer certains actifs et passifs ou certains produits ou charges et sur le risque de liquidité.

Cette situation ne s'est ni reproduite, ni poursuivie en 2021.

Pour mémoire, la Société avait fait porter la totalité de la sous-activité induite par la crise dans son résultat d'exploitation. Elle s'était traduite par la suspension ou l'arrêt de contrats avec les clients, compensés partiellement par une diminution des charges de personnel liée à la mise en œuvre de mesures de chômage partiel et à la réduction de certains postes de charges tels que les frais de déplacement. Par ailleurs, elle avait mis en œuvre, des mesures de restructuration et de réorganisation dont les effets avaient été comptabilisés en résultat exceptionnel en complément des mesures qui avaient été décidées antérieurement à la crise.

Enfin, la Société avait fait face à des surcoûts logistiques pour permettre aux collaborateurs de poursuivre leurs activités professionnelles en télétravail et pour remédier aux problématiques sanitaires, notamment de distanciation sociale, dans l'ensemble de ses bureaux. Ces surcoûts uniques et inhabituels avaient été considérés également comme des éléments exceptionnels.

## 2. Principes comptables

---

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2019-09 du 18 décembre 2019 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le 15 mars 2022

---

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « *écart de conversion* ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations faisant l'objet d'une couverture ou dont le terme est suffisamment voisin. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Sopra HR Software, filiale à 100% est intégrée globalement dans les comptes consolidés établis par Sopra Steria Group, PAE Les Glaisins, 74940 Annecy Le Vieux (SIREN 326 820 065).

Le 15 mars 2022

## 3. Notes relatives au compte de résultat

### 3.1. Produits d'exploitation

#### 3.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marché se ventile de la manière suivante :

	<b>2021</b>
Licences	3%
Redev.Maintenance	16%
Consulting	6%
Outsourcing	29%
Service de mise en œuvre	46%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

	<b>2021</b>
France	82%
Europe	13%
ROW	5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Sur les 173 M€ de chiffre d'affaires 2021, 30.7 M€ sont réalisés à l'international.

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels et Solutions comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation, etc.

**En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients.**

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée prorata temporis ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois

Le 15 mars 2022

faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessous.

**Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global.**

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

**Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel.**

Cette situation peut survenir lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi spécifique par la direction industrielle. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessous.

**Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie.**

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique Factures à établir du poste Clients et comptes rattachés ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique Produits constatés d'avance du poste Autres dettes et comptes de régularisation.

**Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait.**

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- Le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90% du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique Factures à établir du poste Clients et comptes rattachés. Les acomptes perçus figurent au poste Autres dettes et comptes de régularisation du passif.

Le 15 mars 2022

**Cas des contrats d'outsourcing (externalisation de l'établissement des bulletins de paie).**

Dans le cadre des contrats d'outsourcing, il y a deux étapes :

- l'étape d'implémentation, également appelée « Build » pendant laquelle la plateforme de paie HRA est personnalisée aux besoins spécifiques du client (fonctionnement interne, conventions collectives, etc.). Cette prestation au forfait est facturée en fonction de l'échéancier convenu avec le client basé sur la livraison d'étapes clés de l'implémentation. Le revenu et la marge afférents à cette phase sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Les modalités de calcul de l'avancement sont les mêmes que celles retenues pour les contrats de prestations de service (Cf. paragraphe 1.8.5 ci-dessus) ;
- l'étape de prestations récurrentes, également appelée « Run » qui correspond à la livraison mensuelle de la paie et des bulletins de paie correspondants. Le revenu de cette étape est reconnu mensuellement en fonction des déclarations d'activité du service outsourcing.

**3.1.2. Transferts de charges**

Au cours de l'exercice 2021, les transferts de charges s'élèvent à 3 321 k€ et correspondent à des refacturations intragroupes de charges de structure prises initialement par Sopra Hr Software dans le cadre de la gestion de certains contrats pour 2 730 k€ et pour 590 k€ à des avantages en nature.

**3.2. Résultat financier**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Dividendes reçus des participations		1 637	1 822
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées		-	-
Intérêts sur participation des salariés		-	-
Actualisation de la provision retraite		-81	-180
Pertes sur créances liées à des participations			
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe		187	135
Impacts positif et négatif de change		8	-239
Dépréciation des titres de participation		-	-
Autres dotations et reprises de provisions financières		-511	343
Autres produits et charges financiers		0	21
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>1 239</b>	<b>1 902</b>

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 4.1.3).

Le 15 mars 2022

### 3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 491k€. Il se décompose en 1 k€ de pénalités et à 492 k€ de reprise de provision impôts.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

### 3.4. Charges et avantages au personnel

#### 3.4.1. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La participation des salariés, déterminée dans les conditions de droit commun, s'est élevée pour 2021 à 1 333 k€. Il n'y avait pas eu de participation des salariés au titre de l'exercice 2020.

#### 3.4.2. Intéressement

L'intéressement au titre de l'année 2021 est provisionné pour un montant de 959 k€.

#### 3.4.3. Plan d'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre d'un dispositif d'incitation à long terme

L'Assemblée générale mixte de Sopra Steria Group en date du 22 mai 2021 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance de la Société au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux et ce, dans la limite d'un maximum de 3% du capital social de Sopra Steria Group au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

A l'échéance, le Conseil d'administration de Sopra Steria Group peut décider l'émission d'actions nouvelles de Sopra Steria Group ou le rachat préalable d'actions existantes pour servir les plans.

Les actions de performance de Sopra Steria Group sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

En 2021, le plan « LTI 2018 » est arrivé à échéance et le nouveau plan, « LTI 2021 », a été émis le 26 mai 2021 sur décision du conseil d'administration de Sopra Steria Group.

A ce titre, la Société a provisionné au 31 décembre 2021, le coût du service rendu par la société mère Sopra Steria Group, au titre du plan LTI 2021 pour un montant de 242 k€.

La charge de personnel effective n'est comptabilisée qu'à la date de livraison du plan. Cette charge est évaluée au coût d'achat des actions gratuites définitivement attribuées.

Dans le cadre de plans pluriannuels, subordonnés à la réalisation de conditions de performance et/ou de présence, une provision pour risque est constituée, linéairement pendant la période d'acquisition,

Le 15 mars 2022

pour constater la sortie de ressources probable. Cette provision est réévaluée à chaque arrêté de comptes annuels en considérant le coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou le coût des actions restant à acquérir évalué en fonction du cours de l'action à la date de clôture et de la probabilité de réalisation des plans aux termes de ceux-ci.

## 3.5. Impôts sur les bénéfices

### 3.5.1. Intégration fiscale

Sopra Steria Group et certaines de ses filiales se sont placées sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante.

Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues à l'article 2 des conventions, les économies d'impôt, constatées par la société intégrante au cours d'un exercice, résultant de l'utilisation des déficits fiscaux et moins-values nettes à long terme transmis par les sociétés intégrées ne sont que provisoires puisqu'elles seront prises en compte au niveau des sociétés intégrées pour la détermination de leur impôt des exercices suivants.

### 3.5.2. Crédit d'impôt recherche

Sopra HR Software a enregistré en 2021 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 3 542 k€.

### 3.5.3. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la manière suivante :

Le 15 mars 2022

(en milliers d'euros)	2021	2020
Impôts sur le résultat courant	2 845	42
Impôts sur le résultat exceptionnel	-	-
Impôt contrôle fiscal	416	-
Crédit d'impôt recherche	-3 542	-2 705
Autres Crédits d'impôts	-6	-6
<b>TOTAL</b>	<b>-287</b>	<b>-2 669</b>

## 3.5.4. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	Base					
	2 021		Variations		2 020	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS</b>						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
<sup>n</sup> A déduire l'année suivante						
- Participation des salariés		1 333	-	1 333		-
- Ecart de conversion		242	-	227		15
- Organique		211	-	-10		221
<sup>n</sup> A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite		14 858	-	891		13 967
- provision pour perte de change		603	-	511		91
- autres		1 146	-	1 146		
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme			-	-		
- plus-values de fusions/Conversion			-	-		
- plus-values à long terme différées			-	-		
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir			-	-		
Autres			-	-		
<b>TOTAUX</b>	<b>-</b>	<b>18 393</b>	<b>-</b>	<b>4 100</b>	<b>-</b>	<b>14 294</b>
<b>II. ELEMENTS A IMPUTER</b>						
Déficits reportables fiscalement			-	-		
Moins-values à long-terme			-	-		
Autres			-	-		
<b>III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE</b>						
Plus-values sur éléments d'actif non-			-	-		
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-

Le 15 mars 2022

## 4. Notes relatives au bilan

### 4.1. Actif immobilisé

#### 4.1.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
Concessions, brevets, droits similaires	12 367				12 367
Fonds de commerce	17 609				17 609
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>29 976</b>	-	-	-	<b>29 976</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
Concessions, brevets, droits similaires	12 348				12 348
Fonds de commerce	991	-	-	-	991
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>13 339</b>	-	-	-	<b>13 339</b>

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds commerciaux acquis ou apportés lors de fusions.

Le poste Fonds de commerce comprend notamment :

- le fonds commercial relatif à l'activité de services de la division HR Access Service d'IBM d'un montant de 10 000 k€ ;
- les fonds commerciaux relatifs à l'activité « Pléiades » apportés par Sopra Steria Group à l'occasion d'une opération de rationalisation des activités du Groupe réalisée en 2014 d'un montant de 496 k€.
- le mali de fusion relatif à « Néosphères Consulting » suite à la TUP réalisée en 2020 d'un montant de 3 572 k€.

Le 15 mars 2022

**Frais de développement des logiciels**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des logiciels et solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des logiciels et solutions (Ressources Humaines) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

**Logiciels acquis**

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'un à dix ans.

**Fonds commercial**

Le fonds commercial est composé des éléments acquis d'un fonds de commerce qui ne peuvent figurer à d'autres postes du bilan. Il est ainsi obtenu par différence entre d'une part la valeur totale d'un fonds de commerce et d'autre part par la somme des éléments du fonds qu'il est possible de comptabiliser distinctement au bilan.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux est présumée être non limitée.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds commerciaux chaque année.

Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Les fonds commerciaux sont affectés à un groupe d'actifs pour pouvoir être testés à un niveau de pertinence qui permet le suivi de leur performance.

Les dépréciations antérieurement comptabilisées sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

**Mali technique de fusion**

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps dans les catégories suivantes :

- « Mali de fusion sur actifs incorporels »
- « Mali de fusion sur actifs corporels »
- « Mali de fusion sur actifs financiers »
- « Mali de fusion sur actifs circulants »

Le 15 mars 2022

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté.

Chaque quote-part du mali affectée à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée. La dépréciation est imputée en priorité sur la quote-part du mali technique.

Les dépréciations sur le fonds commercial incluent donc également les dépréciations sur la partie du mali technique affectée au fonds commercial.

#### 4.1.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur brute (fin d'exercice)
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Matériels informatiques	2 648	-	260	-	2 908
Aménagements divers	955	-	-	-	955
Matériels de transport	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels de bureau	446	-	-	-	446
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 049</b>	<b>-</b>	<b>260</b>	<b>-</b>	<b>4 309</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements et provisions (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements et provisions (fin d'exercice)
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Matériels informatiques	2 282	-	121	-	2 403
Aménagements divers	738	-	53	-	791
Matériels de transport	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels de bureau	331	-	28	-	359
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>3 352</b>	<b>-</b>	<b>201</b>	<b>-</b>	<b>3 552</b>

Les immobilisations corporelles sont composées de :

- Matériels informatiques : ce poste correspond aux équipements informatiques de Sopra HR Software pour un montant net de 505 k€ ; les acquisitions en 2021 s'élèvent à 260 k€.
- Agencements, mobilier et matériel de bureau : ce poste correspond aux équipements des locaux loués par Sopra HR Software pour un montant net de 252 k€.

L'ensemble des biens immobiliers utilisés par la Société font l'objet d'un contrat de location.

Le 15 mars 2022

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

#### 4.1.3. Immobilisations financières

	Valeur brute (début exercice)	Mouvements de périmètre	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Valeur brute (fin d'exercice)
Participations et titres immobilisés	11 977		25	-	12 002
Créances liées à des participations	-			-	-
Prêts et autres immobilisations financières	180		7	-	187
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>12 157</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>12 188</b>

	Dépréciations (début exercice)	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Dépréciations (fin d'exercice)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Participations et titres immobilisés	-	-	-		-
Créances liées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est constituée des valeurs d'entreprises diminuées de leur endettement net. Les valeurs d'entreprises sont déterminées sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs issus des plans d'activité établis par la Direction sur un à cinq ans.

##### a. Détails des variations des montants bruts des participations et créances rattachées

Le capital de la société Sopra HR Belgique a été entièrement libéré sur 2021 pour 25 k€.

Le 15 mars 2022

## b. Dépréciation des titres de participation

Il n'y a pas eu de mouvements sur l'exercice.

## c. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Filiales</b>										
Sopra HR Software Gmbh (Allemagne)	25	977	100,00%	2 727	2 727	-	-	1 727	-234	
Sopra HR Software S.L.U (Espagne)	3	1 377	100,00%	2 175	2 175	-	-	11 908	852	170
Sopra HR Software Limited (Royaume-Uni)	1	638	100,00%	791	791	-	-	350	28	
Sopra HR Software S.à.r.l. (Tunisie)	1 273	2 063	100,00%	4 614	4 614	-	-	10 658	1 696	
Sopra HR Software S.p.r.l. (Belgique)	50	360	99,80%	548	548	-	-	1 666	185	399
Sopra HR Software S.à.r.l. (Suisse)	19	225	100,00%	415	415	-	-	1 569	624	548
Sopra HR Software S.r.l. (Italie)	10	277	100,00%	279	279	2	-	1 299	204	19
Sopra HR Software S.à.r.l. (Maroc)	518	4 733	100,00%	324	324	9 415	-	3 225	1 162	
Sopra HR Software S.à.r.l. (Luxembourg)	13	623	100,00%	130	130	-	-	2 769	632	500

## 4.2. Autres éléments d'actif

## 4.2.1. Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Clients hors Groupe et comptes rattachés	27 320	27 337
Factures à établir	28 707	24 651
Clients Groupe	6 981	5 401
Clients douteux	3	3
Dépréciation des créances douteuses	-2	-2
<b>TOTAL</b>	<b>63 008</b>	<b>57 390</b>

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement notamment lorsqu'il est lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Le 15 mars 2022

## 4.2.2. Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Personnel et comptes rattachés	47	25
Organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéfiques	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	2 043	1 906
■ Autres impôts, taxes et assimilés	11	179
Groupe et associés*	83 475	72 645
Dépréciation des comptes courants	-	-
Débiteurs divers	2 808	1 626
Dépréciation des débiteurs divers	-	-
Charges constatées d'avance	1 789	2 053
Ecarts de conversion Actif	617	98
<b>TOTAL</b>	<b>90 792</b>	<b>78 532</b>

\* Il s'agit principalement du compte courant avec la société Sopra Stéria Group

Les charges constatées d'avance sont relatives à des prestations facturées en 2021 imputables sur les exercices suivants. Elles concernent principalement des charges sur contrats de maintenance de matériel et logiciel.

## 4.2.3. Dépréciation de l'actif circulant

Néant.

## 4.2.4. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	5
Clients et comptes rattachés	28 707
Créances fiscales et sociales	-
Autres créances	-
Disponibilités	-
<b>TOTAL</b>	<b>28 713</b>

Le 15 mars 2022

## 4.3. Capitaux propres

### 4.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Montants (début exercice)	Affectation du résultat	Distribution	Résultat de l'exercice	Montants (fin d'exercice)
Capital	13 110	-		-	13 110
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 337	-		-	5 337
Réserve légale	1 311			-	1 311
Réserves libres	-	-		-	-
Réserves facultatives	35 786	4 644	-9 963		30 466
Report à nouveau	-				-
Résultat	4 644	-4 644		12 298	12 298
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>60 187</b>	<b>-</b>	<b>-9 963</b>	<b>12 298</b>	<b>62 522</b>

Le montant des dividendes versés en 2021, au titre de du résultat de 2020, est de 9 963 k€.

### 4.3.2. Capital social

Le capital social de Sopra HR Software s'élève au 31 décembre 2021 à 13 109 820 €. Il est composé de 1 310 982 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 10 €.

### 4.3.3. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants (début exercice)	Mouvement de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montants (fin d'exercice)
				Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	13 967		1 161	269		14 858
Provision pour restructuration	-					-
Provisions pour litiges commerciaux	-					-
Provisions pour litiges salariaux	651		136	450		337
Provisions pour pertes de change	91		603	91		603
Provisions pour pertes sur marché à terme	-					-
Provision pour impôt	492			492		-
Autres provisions pour risques	-		1 186			1 186
<b>TOTAL</b>	<b>15 201</b>	<b>-</b>	<b>3 085</b>	<b>1 302</b>	<b>-</b>	<b>16 984</b>

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société.

La Société provisionne les risques suivants :

des risques commerciaux (coûts estimés des dépenses de garantie, « pertes à terminaison » sur certains contrats à long terme) ;

des coûts liés au personnel (coûts de restructuration, plan d'actions gratuites subordonnées à la réalisation de critères de performance, avantages postérieurs à l'emploi qui couvrent les engagements en matière de retraite, compléments de retraite et indemnités assimilés) ;

des coûts liés aux locaux (locaux vacants, remises en état) ;

des risques financiers tels que les pertes de change ou des pertes allant au-delà des participations ;

des risques de redressements liés à des contrôles de vérifications de comptabilité.

Le 15 mars 2022

À noter que les provisions constatées, au titre du principe de prudence, ne préjugent en rien du résultat futur des procédures en cours.

#### 4.3.4. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Sopra HR Software provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées dans l'encadré ci-dessous.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de turnover sont établies par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Depuis le 31 décembre 2009, Le groupe utilise le taux Bloomberg d'une durée de 20 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Un taux de 0.88 % a été retenu au 31 décembre 2021.

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

En effet, l'ANC a considéré que certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en France, dont les indemnités de départ en retraite, entrait dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC qui a modifié la méthode d'allocation du coût des services rendus aux périodes de service.

Cette modification n'a eu aucun effet dans le mode de détermination des engagements de départ en retraite comptabilisés par la Société et est sans impact sur ses comptes.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 15 820 k€, dont 962 k€ correspondent à un contrat de couverture. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2021 est de 539 k€.

Sopra HR Software provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra HR Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée

Le 15 mars 2022

au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

#### 4.3.5. Provisions pour impôt

Il y a une reprise de 492 k€ au titre de la provision impôts sur 2021.

### 4.4. Autres éléments de passif

#### 4.4.1. Dettes emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Montants (début exercice)	Augmentation	Diminution	Montants (fin d'exercice)
Fonds de participation des salariés		-0	-		-0
Autres emprunts et dettes financières		-			-
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières		-	-		-
<b>TOTAL</b>		<b>-0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>

#### 4.4.2. Dettes fournisseurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	3 118	1 088
Factures non parvenues	10 062	8 984
Fournisseurs Groupe (y compris FNP IG)	25 869	21 628
<b>TOTAL</b>	<b>39 049</b>	<b>31 701</b>

#### 4.4.3. Dettes fiscales et sociales

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Personnel et comptes rattachés	7 832	4 964
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 371	6 008
Etat et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéfices		
■ Taxe sur la valeur ajoutée	12 019	12 466
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 165	1 109
<b>TOTAL</b>	<b>25 387</b>	<b>24 547</b>

Le 15 mars 2022

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

#### 4.4.4. Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2 021</b>	<b>2 020</b>
Acomptes clients versés	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Groupe et associés	9 945	5 284
Autres dettes	1 979	2 165
Produits constatés d'avance	27 437	26 465
Ecart de conversion Passif	242	15
<b>TOTAL</b>	<b>39 603</b>	<b>33 929</b>

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

#### 4.4.5. Charges à payer

##### **CHARGES A PAYER**

Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 079
Clients - Avoirs à établir	1 531
Dettes fiscales et sociales	11 415
Autres dettes	-
<b>TOTAL</b>	<b>33 025</b>

Le 15 mars 2022

## 4.5. Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

### 4.5.1. Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Dépôts et cautionnements	187		187
<b>Actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	0	0	-
Autres créances clients	63 008	63 008	
Personnel et comptes rattachés	47	47	-
Organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques			
■ Impôts sur les bénéfices	-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	2 043	2 043	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	11	11	-
Groupe et associés	83 475	83 475	-
Débiteurs divers	2 808	2 808	-
Ecart de conversion	617	617	
Charges constatées d'avance	1 789	1 789	-
<b>TOTAL</b>	<b>153 987</b>	<b>153 800</b>	<b>187</b>

### 4.5.2. Dettes

Le 15 mars 2022

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-		
■ A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
■ A plus de 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	39 049	39 049	-	-
Personnel et comptes rattachés	7 832	7 832	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 371	4 371	-	-
Etat et autres collectivités publiques				
■ Impôts sur les bénéfices		-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	12 019	12 019	-	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 165	1 165	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	9 945	9 945	-	-
Autres dettes	2 221	2 221	-	-
Produits constatés d'avance	27 437	27 437	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>104 039</b>	<b>104 039</b>	-	-

## 5. Autres informations

### 5.1. Informations concernant le crédit-bail

#### 5.1.1. Immobilisations en crédit-bail

Néant.

#### 5.1.2. Engagements de crédit-bail

Néant.

Le 15 mars 2022

## 5.2. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Effets escomptés non échus	-
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	692
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	-
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	-
Engagements de retraite non provisionnés (écarts actuariels)	540
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
Instruments de couverture de taux	-
Instruments de couverture de change	-

## 5.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Néant.

## 5.4. Effectifs

L'effectif moyen 2021 s'élève à 924 personnes. Il était de 933 personnes en 2020.

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 942 personnes.

## 5.5. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

## 5.6. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2022 de Sopra Steria Group, société mère de la Société, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan groupe d'actionnariat salarié « We Share » selon les mêmes conditions que les précédents, compte tenu de leur succès. L'offre sera réalisée par une cession d'actions existantes.